



Règlement intérieur de l'Ecole De Golf (EDG) 2025/2026

Version mise à jour le 27/11/2025

INTRODUCTION :

L'EDG a un double objectif : offrir un lieu d'apprentissage et de progression dans la pratique du golf pour les jeunes de 4 à 17 ans et transmettre les valeurs essentielles de ce sport : respect, honnêteté, patience et persévérance. Elle est un espace d'éducation sportive et citoyenne où règnent le partage, le plaisir du jeu et le respect des autres.

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement, les droits et les devoirs de chacun.

Article 1 - Règles de conduite et comportement

Chaque élève s'engage à arriver dix minutes avant l'horaire de la séance, saluer ses camarades, l'équipe encadrante et le personnel d'accueil. Prévenir en cas d'absence ou de retard. L'assiduité aux séances est à privilégier ainsi que la présence jusqu'en fin de séance.

Il s'engage à respecter les personnes, le terrain et le matériel. Son comportement ne doit pas nuire au bon déroulement des séances et à la sécurité (notamment dans la manipulation du matériel, le respect des zones interdites et le respect des règles de sécurité enseignées).

A la fin des séances, l'élève doit être récupéré par ses parents ou ayant-droits. En cas de retard des parents et pour des raisons de sécurité, l'enfant devra attendre au club house et non sur le parking.

Tenue correcte et adaptée à la pratique du golf exigée.

Usage des téléphones portables interdit pendant les séances, sauf autorisation. Tout comportement violent, discriminatoire ou irrespectueux fera l'objet d'un signalement et pourra entraîner des sanctions.

Tolérance zéro pour toute forme de violence ou de harcèlement.

Article 2 – Inscription, licence et certificat médical

Le paiement est dû à l'inscription (en une ou plusieurs fois sans frais). Le dossier d'inscription complet (formulaire, autorisations pour les déplacements et de droit à l'image, licence, certificat médical ou questionnaire de santé) doit être remis dès les 1ères séances d'entraînement effectuées.

Article 3 – Utilisation des installations

En dehors des cours de l'EDG, les enfants, au moins en possession du drapeau blanc, bénéficient d'un accès libre au parcours . Jetons de practice gratuits à l'accueil du golf pour un usage personnel. Ils doivent s'inscrire à l'accueil avant de jouer sur le parcours, respecter les règles d'étiquette, la cadence de jeu et les règles locales de sécurité, ne pas utiliser les balles de practice sur le parcours ni sur le putting-green et zone de petit jeu. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 4 – Rattrapage des cours

En cas d'absence de l'enseignant, les cours seront rattrapés pendant les vacances scolaires ou à une autre date convenue.

Article 5 – Matériel de prêt

L'EDG peut prêter aux élèves du matériel pendant les cours et en dehors. Ils en sont responsables. Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.

Article 6 – Présence et rôle des parents

Les parents peuvent assister aux cours, mais doivent rester en retrait pour favoriser l'autonomie de l'enfant. Ils peuvent être bénévoles dans le respect du cadre éducatif établi par l'enseignant.

Article 7 – Protection des mineurs

Le Club applique strictement la politique nationale de protection de l'enfance. L'honorabilité des intervenants est contrôlée et tous sont sensibilisés aux procédures de prévention et de signalement.

Article 8 – Communication et affichage

Les informations relatives à l'EDG (coordonnées des intervenants, constitution des groupes, calendrier et résultats des compétitions, projet de l'EDG, règlement intérieur et détail des drapeaux, outils d'évaluation de la progression des enfants) sont disponibles sur un tableau d'affichage dédié à l'EDG à l'entrée du club house.

Les enfants et parents sont invités à le consulter régulièrement. Pour toute information complémentaire, ils doivent s'adresser à l'équipe encadrante. Une information par mail est prévue avant les dates de compétitions.

Article 9 – Représentation du club et Compétitions à l'extérieur

Tout élève représentant le club s'engage à adopter un comportement exemplaire, porter le polo du club et respecter les règles du jeu et les valeurs du club (Label Sportif, reflet du dynamisme et de l'esprit sportif de notre EDG).

Article 10 – Sanctions en cas de non-respect du règlement intérieur

Tout manquement aux dispositions de ce règlement intérieur peut entraîner des sanctions (avertissement oral, suivi si besoin d'un avertissement écrit aux parents puis entretien avec l'équipe encadrante). Si nécessaire exclusion temporaire ou définitive de l'EDG.

Laloubère, le

Le Président
Mr Cédric Houssiaux

L'enseignant
Mr Stéphane Chiboust

Le Responsable Jeunes
Mme Andrée Soto